

COOPERATION DECENTRALISEE

Assemblée Générale Constitutive de l'Agence Communale de l'Eau de la Commune Rurale de Tamita (Préfecture de Boffa)

A la suite de l'Assemblée Générale du Comité Paritaire de Gestion des Points d'Eau (CPGPE) de la Commune urbaine de Boffa et de l'Assemblée Générale constitutive de l'Agence communale de l'eau de la commune rurale de Tougnifily, la communale rurale de Tamita avec l'appui technique et financier de la Charente Maritime Coopération, à travers son volet hydraulique, ont procédé à la mise en place de l'Agence Communale de l'Eau de Tamita (ACE/T), ce 22 décembre 2016. Les autorités locales et préfectorales, le Directeur régional du SNAPE à Boké, le représentant de l'Association Nationale des Communes de Guinée, les chefs de Districts, les gestionnaires des points d'eau et les fontainiers, pour une meilleure gestion et de fourniture de l'eau potable accessible à tous et pour tous.



Cependant, pour la mise en place de cette structure, la commune rurale de Tamita s'est engagée formellement à la création d'une Agence Communale de l'Eau et en a délibéré un acte, un modèle de stratégie pour affiner la composition et l'organisation de la structure en élaborant un statut et un règlement intérieur suivant la stratégie nationale du service public de l'eau. Ceci a abouti à la définition d'une cotisation ou contribution communale et d'une ouverture d'un compte au crédit rural avec double signature.

Cette agence communale aura pour tâche la gestion pérenne du service public de l'eau dans les Districts

de Tamita. Cette gestion passe par la distribution d'une eau de qualité, en quantité suffisante, accessible à tous et de façon durable.



Lors de cette assemblée constitutive, les débats ont été houleux, notamment autour de l'intégration de certains points d'eau dans le giron de l'agence et la non protection des périmètres, occasionnant l'intrusion des animaux de toute sorte affectant ainsi la qualité de l'eau. Il a été question aussi des difficultés de recouvrement dans certains districts pendant la saison pluvieuse.

Au-delà de ces difficultés, des solutions ont été apportés de part et d'autre, surtout une sensibilisation accrue des usagers à payer l'eau en toute saison, un bidon de vingt litre à cent francs guinéen, l'installation des périmètre de protection pour chacun des forages, intégration de tous les forages dans l'agence, mise en place des objectifs de recouvrement pour tous les points d'eau.

Enfin, unanimement, l'assemblée a approuvé les différentes déclarations constitutives de cette Agence qui sera désormais appelée « **Agence Communale de l'Eau de Tamita** ». Pour clore cette assemblée constitutive des satisfécits ont été remis aux meilleurs comités dans des domaines comme : Entretien, Protection, Accueil et Hospitalité, Recouvrement.